



FONDATION RENÉ CASSIN  
Institut International des Droits de l'Homme  
International Institute of Human Rights



FRIEDRICH NAUMANN  
FOUNDATION For Freedom.  
Sénégal



## **DROIT INTERNATIONAL PENAL, DROIT INTERNATIONAL DES DROITS DE L'HOMME ET DROIT DES REFUGIES**

**&**

**7<sup>ème</sup> session de formation en Droit de l'homme**

**Bamako, 17 – 22 février 2020**

21.11.2019

Titre du projet : **Droit International Pénal (DIP), Droit International des Droits de l'Homme et Droit des Réfugiés**

Type de projet : Session de formation

Durée / période : 6 jours / 17 – 22 février 2020

Lieu : Ecole de Maintien de la Paix Alioune Blondin Bèye (EMP), Hamdallaye ACI, Bamako, République du Mali

Partenaires : Fondation René Cassin, Institut International des Droits de l'Homme (**FRC**), Fondation Friedrich Naumann pour la Liberté (**FNF**) et Division des Droits de l'Homme de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali (**MINUSMA**), en collaboration avec le Service de Coopération et d'Action Culturelle (**SCAC**) de l'ambassade de France au Mali.

Langue : Français

Nombre participants : 100



## **I. Contexte et justification**

Le Mali qui recouvre sa souveraineté et l'intégrité de son territoire est un pays victime de plusieurs traumatismes depuis l'éclatement du conflit armé en 2012, qui aura conduit à une crise multidimensionnelle.

Le combat pour la sécurité n'est pas toujours gagné. Le pays fait face presque quotidiennement à des attaques terroristes, rappelant la complexité de la situation politique, sécuritaire et humanitaire.

Ainsi, en matière de sécurité, les attaques perpétrées par des groupes terroristes, principalement dans le nord du Mali, ont continué de viser les forces de défense et de sécurité nationales, la MINUSMA et les forces internationales au moyen d'engins explosifs improvisés, de tirs de roquettes et de mortiers et de tirs d'armes légères. De violents affrontements intercommunautaires ont été enregistrés dans les régions de Gao, Ménaka et Tombouctou. En outre, le pays reste confronté à la croissance des réseaux criminels qui se livrent à toutes sortes d'exactions, allant des braquages sur les axes routiers aux vols de bétail dans les régions du Nord et du Centre.

La situation politique a connu en 2019 une évolution positive avec, notamment la signature d'un accord politique entre le Gouvernement et certains partis politiques d'opposition qui constitue une étape importante dans l'apaisement des tensions politiques.

Le lancement, en septembre 2019, d'un dialogue national ouvert à tous, offre à tous les acteurs maliens une occasion importante de parvenir à un accord sur les questions urgentes et de favoriser le consensus concernant les réformes essentielles à venir qui établiront les fondements d'un Mali plus stable et pacifique.

Elu pour un deuxième mandat à la tête du pays en août 2018, le Président Ibrahim Boubacar Keita, IBK et son régime sont donc confrontés à plusieurs défis opérationnels, notamment la restauration de la paix, de la sécurité et de l'autorité de l'Etat sur toute l'étendue du territoire. Il s'agira, par ailleurs, d'assurer la stabilité, la réconciliation nationale et la consolidation des institutions pour bâtir une société basée sur la justice et la cohésion sociale.

La détérioration constante des conditions de sécurité a conduit à une crise humanitaire avec son lot de réfugiés et de déplacés internes qui ont toujours besoin de protection.

Ainsi, de janvier à juin 2019, 168 515 personnes ont été déplacées à l'intérieur du Mali, contre 75 351 pendant la même période en 2018, soit une augmentation de 45 % (source MINUSMA). La majorité d'entre elles, environ 80 000, ont été déplacées dans le centre du Mali au cours du premier semestre de 2019. Au 31 août, il y avait 26 836 réfugiés et 987 demandeurs d'asile au Mali, dont 13 517 femmes et 13 319 hommes, essentiellement du Burkina Faso, de la Mauritanie et du Niger (source MINUSMA).

Suite aux violations flagrantes des droits de l'homme et du droit international humanitaire, il appartenait à l'Etat malien de garantir un accès à la justice pour toutes les victimes. En effet, au regard du droit international et pour se conformer à son obligation de protéger, l'Etat doit assurer à ceux qui affirment être victimes d'une violation des droits de l'homme et/ou du droit international humanitaire l'accès effectif à la justice, dans des conditions d'égalité. Il doit, au besoin, agir sur sa législation interne pour permettre aux victimes de violences et de traumatisme de bénéficier d'une sollicitude et de soins particuliers.

Eu égard au principe de subsidiarité qui régit la justice pénale internationale, la responsabilité

principale de juger incombe, en premier lieu, aux autorités judiciaires maliennes. Ce n'est que dans l'hypothèse où les juridictions maliennes manqueraient de volonté ou de capacité de juger les responsables des crimes internationaux commis dans le pays que la justice pénale internationale peut alors intervenir pour permettre aux victimes un accès à la justice.

Il s'agit de relever le défi de la promotion d'une justice internationale efficace et impartiale fondée sur la lutte contre l'impunité des crimes les plus graves, en contribuant à restaurer le respect de la dignité humaine et de la règle de droit dans nos sociétés.

Profondément attachés aux principes et valeurs qui régissent la société internationale, la FNF, la FCR et la Division des Droits de l'Homme de la MINUSMA, ont initié ce projet de formation, afin d'offrir aux différents acteurs et militants des droits de l'homme la possibilité de mieux se familiariser avec les instruments internationaux de protection et de promotion des droits de l'homme et du droit international pénal.

L'action de la FNF répond à une exigence de la République Fédérale d'Allemagne qui veut contribuer à la stabilisation du Mali et au renforcement des structures démocratiques.

L'engagement de la FRC s'explique par son attachement à la protection et à la promotion des droits de la personne humaine ainsi que son souci d'améliorer la performance des systèmes judiciaires, conformément aux ambitions de son fondateur René Cassin.

L'implication de la MINUSMA se justifie par l'adoption de la Résolution 2480 du 28 juin 2019, par laquelle le Conseil de Sécurité des Nations Unies avait décidé que la principale priorité stratégique de la MINUSMA demeure d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord par le Gouvernement, les groupes armés que sont la Plateforme et la coalition Coopération ainsi que par d'autres parties prenantes maliennes. Le Conseil de Sécurité avait également décidé que la seconde priorité stratégique de la MINUSMA est de faciliter l'application d'une stratégie globale dirigée sur le plan politique par le Mali, afin de protéger les civils, de réduire les violences intercommunautaires et de rétablir l'autorité et la présence de l'État ainsi que les services sociaux de base dans le centre du Mali, en s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées.

Il s'agit, à travers cette session de formation, d'outiller les acteurs du domaine pour un bon management de la période post-confliktuelle avec une meilleure prise en charge des libertés et des droits fondamentaux des citoyens ainsi que pour le renforcement de l'Etat de droit et de la culture démocratique au Mali.

Il convient de créer un cadre de dialogue et de réflexion pour l'émergence d'une nouvelle citoyenneté qui repose sur l'égalité en droit et en devoir, mais surtout devant la loi.

La session s'articule autour d'une série de cours fondamentaux, magistraux, des séminaires, des cours thématiques, des conférences spéciales, des cas pratiques et des simulations. Durant cette semaine, des side events seront organisés à différents endroits de Bamako.

## **II. Objectif**

L'objectif de la session de Bamako est d'offrir à un public francophone, originaire de la zone sahélo-saharienne, d'Afrique et d'Europe et issu de la famille judiciaire, des organisations de droits de l'homme et des forces de l'ordre ainsi qu'aux officiels gouvernementaux, un accès à un enseignement d'excellence dans le domaine du Droit International des Droits de l'Homme et du Droit International Pénal et de contribuer à la promotion de ces derniers dans le cadre des institutions nationales des Etats et de leurs juridictions.

Ce programme de formation vise à renforcer chez les participants une compréhension commune tant des nouveaux défis qui affectent la protection internationale des droits de l'homme que des actions qui permettent un renforcement des mécanismes de protection en faveur de ceux-ci.

Ce projet contribue au renforcement de l'Etat de droit en Afrique. En effet, le renforcement des réflexes juridiques et de la connaissance des instruments juridiques internationaux permet une meilleure connaissance et une meilleure appropriation des droits de l'homme par les groupes ciblés, condition indispensable à la pleine jouissance de ces droits par tous.

### **III. Groupes cibles**

Cette session d'enseignement est destinée aux :

- Magistrats, avocats, greffiers et autres membres des professions juridiques et de toute autre profession confrontée aux droits de l'homme,
- Fonctionnaires nationaux et internationaux,
- Etudiants de niveau avancé en sciences juridiques, politiques, humaines et sociales,
- Enseignants, chercheurs et journalistes,
- Membre d'ONG de protection des droits de l'homme, acteurs de la société civile.

### **IV. Conditions d'admission**

- a) **Etre titulaire d'un diplôme sanctionnant au moins quatre (4) années d'études universitaires ou d'un titre équivalent ;**
- b) **Justifier d'une expérience approfondie dans le domaine des droits de l'homme ;**
- c) **Maîtriser la langue française, orale et écrite.**

Les frais d'inscription s'élèvent à 65.500 FCFA (100 Euro).

### **V. Processus de sélection**

- a) **Dépôt des dossiers de candidatures :**  
Les inscriptions se font exclusivement en ligne via le lien google form :  
<https://forms.gle/CqKhRsNN3gXofsGa7>  
La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au **15 janvier 2020**
- b) **Sélection des candidats et envoi des lettres d'admission à partir du 16 janvier 2020:** la sélection des candidats se fera sur examen des dossiers par un comité d'admission sous la supervision du Directeur de la FRC.
- c) **Confirmation :** les candidats admis doivent confirmer leur participation jusqu'au **3 février 2020**.

- d) **Liste définitive des participants** : elle sera établie par la FNF le **6 février 2020** et mise à la disposition de tous les organisateurs.

## **VI. Déroulement et moyens mis en œuvre**

La session sera ouverte par les représentants des différents acteurs qui gravitent autour du projet. Elle sera animée par des universitaires et des praticiens venant d'Europe et d'Afrique.

Le programme scientifique propose des cours magistraux, le traitement de questions d'actualité, des séminaires spécialisés portant sur des thématiques intéressant particulièrement les Etats d'Afrique, mais surtout de la zone sahélo-saharienne et qui tiennent compte du contexte actuel malien. Le corps enseignant soumettra aux auditeurs des cas pratiques et/ou des simulations pour une meilleure compréhension de la théorie.

## **VII. Enregistrement administratif et paiement des frais d'inscription**

Les formalités administratives (inscriptions) se feront le **16 février 2020 à partir de 09h00** à l'Ecole de Maintien de la Paix (EMP) où une permanence sera ouverte pour la circonstance.

Prière de vous munir de votre lettre d'admission.

## **VIII. Lieu des cours**

**Ecole de Maintien de la Paix Alioune Blondin Bèye (EMP), Bamako.**

## **IX. Hébergement**

La FNF et la MINUSMA s'engagent à aider les participants non-résidents dans la recherche de lieux d'hébergement et à faciliter leur séjour à Bamako.

Pour toute information, prière de contacter M. Mohamadou Lamine Cissé par mail **desherit@yahoo.fr**.

## **X. Certificats**

Au terme de la session, un test d'évaluation à choix multiple sera élaboré par les intervenants et soumis aux participants pour sanctionner leur niveau de connaissance. Les auditeurs qui auront réussi ce test se verront délivrer un certificat de réussite. Ceux, par contre, qui auront échoué se verront délivrer une attestation de présence.

## **XI. Logistique**

L'organisation matérielle de la session sera assurée par la FNF et la MINUSMA.

La FRC assure la sélection des participants et des intervenants ainsi que la mise à disposition de la documentation. L'encadrement et la coordination de la session reviennent aux trois acteurs qui mettront à disposition les ressources humaines et matérielles nécessaires.

## **XII. Les indicateurs d'impact**

- ✓ Les participants ont accès à un enseignement d'excellence et à moindre coût dans le domaine des droits de l'homme ;
- ✓ Le DIP et le Droit des Réfugiés sont promus auprès des groupes ciblés ;
- ✓ Des pratiques et politiques permettant de renforcer la protection des droits de l'homme sont identifiées ;
- ✓ Les participants disposent d'outils nécessaires à la prévention à long terme des violations de masse et autres atteintes aux droits de l'homme ;
- ✓ Les acteurs intervenant dans le domaine du Droit International Pénal sont renforcés et sont en mesure de statuer sur tous les cas de violations de masse ;

## **XIII. Les indicateurs de performance**

- ✓ Pourcentage de réussite au contrôle de connaissance ;
- ✓ Qualité des débats et réflexions menés lors de la session, rapport de synthèse de la session, rapports d'évaluation des intervenants, retombés médiatiques, fiches d'évaluation soumis aux participants, feedback des participants.